

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 31 JANVIER 2022

JP/DS

Objet : 1.5 Désignation du représentant du SEBA à la commission locale de l'eau

Délibération n° 2022CS0005	Nombre de délégués :		Vote :	
	En exercice	84	Majorité requisse :	31
Date de la convocation : 20/01/2022	Quorum	29		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : M. Jean-Manuel GARRIDO	Présents	55	Contre	0
	Pouvoirs	7	Abstentions	0
	Votants	62		

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un du mois de janvier à dix-sept heures trente, les membres du COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, se sont réunis au siège du syndicat, 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sur la convocation qui leur a été adressée par le président du syndicat conformément au code général des collectivités territoriales (article L 5211-8), sous la présidence de M. Jean PASCAL, président du syndicat.

Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, participent à la présente délibération les délégués suivants :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent ou suppléé	Suppléé par ou pouvoir donné à
BETTING Dominique	LES ASSIONS	Pouvoir à	Jacques MARRON
CONSTANT Bernard	BALAZUC	X	
FERRIER Dominique (M.)	BANNE	X	
BADAROUX LAFFONT Julie	BEAULIEU	X	
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X	
AMIEL Alexandra	CHANDOLAS	X	
CHARRIER Nicolas	CHASSIERS	X	
KOB Wilfrid	CHASSIERS	X	
TUAILLON Alain	CHAUZON		
LINAIS Julien	CHAZEUX		
CHAUDANSON Christian	FABRAS	Suppléé par	Michel BUFERNE
PASCAL Jean	FAUGERES	X	
MARHIC Daniel	GROSPIERRES	X	
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS	X	
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	X	
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE	X	
GROS Cyril	LABEGUDE	X	
GENEST Sandrine	LACHAPELLE S/S AUBENAS		
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS	X	
VEOL Christophe	LALEVADE D'ARDECHE	X	
LE TOQUIN Stéphanie	LALEVADE D'ARDECHE		
LACROIX Bernard	LARGENTIERE	X	
VILLALONGA Jérémy	LARGENTIERE		
DEROUDILHE François	LAURAC EN VIVARAIS		
DAVO Jean-François	LAURAC EN VIVARAIS		
HOURS André	MALBOSC	X	
BRUN Marc	MEYRAS	X	
KRASOUSKY Bruno	MONTREAL	X	
LAURIOL Samuel	PRADONS		
BONNAUD Jean-Claude	PRUNET	X	
AUDIBERT François	RIBES	X	

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



ID : 007-250700267-20220131-2022CS0005-DE

IMBERT Guy	ROCHER	X	
CAMPO Hervé	ROCLES	X	
BEDAGUE Gery	ROSIERES		
POUGET Eric	ROSIERES		
DE LA FONTAINE Pierre	RUOMS		
CARON Christian	RUOMS	X	
BESANCENOT Thierry	RUOMS		
LUCENAY Jean-Claude	ST ALBAN AURIOLLES		
PHILIPPEAU Patrick	ST ALBAN AURIOLLES	Suppléé par	Cédric BEAUMEL
MARIJON David	ST ANDEOL DE VALS		
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	X	
LLORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE	X	
MINJOLAT-REY Claude	ST PIERRE DE COLOMBIER	X	
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X	
ROURISSOL Denis	ST PRIVAT		
MOLLARD David	ST SAUVEUR DE CRUZIÈRES	Pouvoir à	Jean-Manuel GARRIDO
CHABRY Christophe	SAMPZON	X	
DEGUILHEM Arnaud	SANILHAC	X	
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS	X	
GANDON Christian	UCEL	Pouvoir à	Hervé GIAUFRET
BOYER Joël	UCEL	Pouvoir à	Jacky SOUBEYRAND
GIAUFRET Hervé	UCEL	X	
PERRIER Bernard	UZER	X	
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X	
LACROTTE Robert	VALS-LES-BAINS	X	
EL FARKH Marie	VALS-LES-BAINS	Pouvoir à	Patrick ARCHIMBAUD
CHEREL Xavier	VERNON		
GRASSET Guillaume	VINEZAC	X	
BOISSIN Odile	VINEZAC	X	
CHASTAGNIER Geneviève	CDC Pays Beaume-Drobie	X	
AUDIBERT François	CDC Pays Beaume-Drobie	X	
GARCIA Denise	CDC GORGES DE L'ARDECHE		
CLEMENT Nicolas	CDC GORGES DE L'ARDECHE	X	
GARRIDO Jean-Manuel	CDC Pays des Vans en Cévennes	X	
BALMELLE Robert	CDC Pays des Vans en Cévennes	X	
BOYER Joël	CDC BASSIN D'AUBENAS		
GROS Cyril	CDC BASSIN D'AUBENAS	X	
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS	X	
GINEVRA Stéphane	CHIROLS	X	
MAISONNEUVE Patrick	FONS		
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE	X	
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE	Pouvoir à	Geneviève CHASTAGNIER
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X	
GIMENEZ Jacques	VALLON PONT D'ARC	X	
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC		
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC	X	
UGHETTO René	SIAEP BARJAC		
AGERON Claude	SIAEP BARJAC	Pouvoir à	Jean PASCAL
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X	
FALLOT Joseph	SIVOM Olivier de Serres	X	
GLADIEUX J-Pierre	SIVOM Olivier de Serres		
CROS Michaël	SIVOM Olivier de Serres	X	
DEVOS Benoît	SIAE ST ETIENNE ST SERVIN	X	

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



ID : 007-250700267-20220131-2022CS0005-DE

OBJET : 1.5 Désignation du représentant du SEBA à la commission locale de l'eau

La composition de la commission locale de l'eau du SAGE du bassin versant de l'Ardèche a été arrêtée par arrêté préfectoral du 10 mars 2016. Elle est actuellement composée de 58 membres, dont 1 représentant du syndicat des eaux du bassin de l'Ardèche.

Conformément à l'article R212-31 du code de l'environnement, le mandat des membres de cette commission est de 6 années et s'achève le 9 mars 2022. Il convient donc de procéder au renouvellement de ces mandats.

Le préfet de l'Ardèche (direction départementale des territoires) nous a très récemment sollicités afin de procéder à la désignation de notre représentant à cette instance, et ceci avant le 10 février 2022.

Le comité syndical, à l'unanimité, DESIGNÉ M. Jean PASCAL comme représentant du SEBA à la commission locale de l'eau du SAGE du bassin versant de l'Ardèche.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le président,

Jean PASCAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 31 JANVIER 2022

JP/DS

Objet : 1.1 Coopération décentralisée au Sénégal – bilan opération DIAM-DIAM – nouveau projet DIAROUME

Délibération n° 2022CS0001	Nombre de délégués :		Vote :	
	En exercice	84	Majorité requise :	31
Date de la convocation : 20/01/2022	Quorum	29		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : M. Jean-Manuel GARRIDO	Présents	55	Contre	0
	Pouvoirs	7	Abstentions	0
	Votants	62		

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un du mois de janvier à dix-sept heures trente, les membres du COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, se sont réunis au siège du syndicat, 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sur la convocation qui leur a été adressée par le président du syndicat conformément au code général des collectivités territoriales (article L 5211-8), sous la présidence de M. Jean PASCAL, président du syndicat.

Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, participent à la présente délibération les délégués suivants :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent ou suppléé	Suppléé par ou pouvoir donné à
BETTING Dominique	LES ASSIONS	Pouvoir à	Jacques MARRON
CONSTANT Bernard	BALAZUC	X	
FERRIER Dominique (M.)	BANNE	X	
BADAROUX LAFFONT Julie	BEAULIEU	X	
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X	
AMIEL Alexandra	CHANDOLAS	X	
CHARRIER Nicolas	CHASSIERS	X	
KOB Wilfrid	CHASSIERS	X	
TUAILLON Alain	CHAUZON		
LINAIS Julien	CHAZEAX		
CHAUDANSON Christian	FABRAS	Suppléé par	Michel BUFERNE
PASCAL Jean	FAUGERES	X	
MARHIC Daniel	GROSPIERRES	X	
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS	X	
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	X	
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE	X	
GROS Cyril	LABEGUDE	X	
GENEST Sandrine	LACHAPELLE S/S AUBENAS		
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS	X	
VEOL Christophe	LALEVADE D'ARDECHE	X	
LE TOQUIN Stéphanie	LALEVADE D'ARDECHE		
LACROIX Bernard	LARGENTIERE	X	
VILLALONGA Jérémie	LARGENTIERE		
DEROUDILHE François	LAURAC EN VIVARAIS		
DAVO Jean-François	LAURAC EN VIVARAIS		
HOURS André	MALBOSC	X	
BRUN Marc	MEYRAS	X	
KRASOUSKY Bruno	MONTREAL	X	
LAURIOL Samuel	PRADONS		
BONNAUD Jean-Claude	PRUNET	X	

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



ID : 007-250700267-20220131-2022CS0001-DE

AUDIBERT François	RIBES	X	
IMBERT Guy	ROCHER	X	
CAMPO Hervé	ROCLES	X	
BEDAGUE Gery	ROSIERES		
POUGET Eric	ROSIERES		
DE LA FONTAINE Pierre	RUOMS		
CARON Christian	RUOMS	X	
BESANCENOT Thierry	RUOMS		
LUCENAY Jean-Claude	ST ALBAN AURIOLLES		
PHILIPPEAU Patrick	ST ALBAN AURIOLLES	Suppléé par	Cédric BEAUMEL
MARIJON David	ST ANDEOL DE VALS		
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	X	
LORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE	X	
MINJOLAT-REY Claude	ST PIERRE DE COLOMBIER	X	
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X	
ROURISSOL Denis	ST PRIVAT		
MOLLARD David	ST SAUVEUR DE CRUZIÈRES	Pouvoir à	Jean-Manuel GARRIDO
CHABRY Christophe	SAMPZON	X	
DEGUILHEM Arnaud	SANILHAC	X	
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS	X	
GANDON Christian	UCEL	Pouvoir à	Hervé GIAUFRET
BOYER Joël	UCEL	Pouvoir à	Jacky SOUBEYRAND
GIAUFRET Hervé	UCEL	X	
PERRIER Bernard	UZER	X	
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X	
LACROTTE Robert	VALS-LES-BAINS	X	
EL FARKH Marie	VALS-LES-BAINS	Pouvoir à	Patrick ARCHIMBAUD
CHEREL Xavier	VERNON		
GRASSET Guillaume	VINEZAC	X	
BOISSIN Odile	VINEZAC	X	
CHASTAGNIER Geneviève	CDC Pays Beaume-Drobie	X	
AUDIBERT François	CDC Pays Beaume-Drobie	X	
GARCIA Denise	CDC GORGES DE L'ARDECHE		
CLEMENT Nicolas	CDC GORGES DE L'ARDECHE	X	
GARRIDO Jean-Manuel	CDC Pays des Vans en Cévennes	X	
BALMELLE Robert	CDC Pays des Vans en Cévennes	X	
BOYER Joël	CDC BASSIN D'AUBENAS		
GROS Cyril	CDC BASSIN D'AUBENAS	X	
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS	X	
GINEVRA Stéphane	CHIROLS	X	
MAISONNEUVE Patrick	FONS		
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE	X	
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE	Pouvoir à	Geneviève CHASTAGNIER
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X	
GIMENEZ Jacques	VALLON PONT D'ARC	X	
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC		
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC	X	
UGHETTO René	SIAEP BARJAC		
AGERON Claude	SIAEP BARJAC	Pouvoir à	Jean PASCAL
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X	
FALLOT Joseph	SIVOM Olivier de Serres	X	
GLADIEUX J-Pierre	SIVOM Olivier de Serres		
CROS Michaël	SIVOM Olivier de Serres	X	
DEVOS Benoît	SIAE ST ETIENNE ST SERVIN	X	

OBJET : 1.1 Coopération décentralisée au Sénégal – bilan opération DIAM-DIAM – nouveau projet DIAROUME

Dans le cadre législatif défini par la loi Oudin-Santini du 09 février 2005, le SEBA a manifesté sa volonté de participer à des actions de solidarité internationale en vue d'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des populations les plus défavorisées des pays du Sud, et notamment le Sénégal.

Sollicité par l'Association « Hydraulique Sans Frontières », association spécialisée dans le domaine de l'eau, actrice du développement durable et de l'éducation au développement, le SEBA a été porteur entre 2015 et 2021 d'une action dans le village de DIAM DIAM, au sud du Sénégal, en vue d'y réaliser un projet dont la dimension humaine et territoriale correspondait à celle de ses domaines d'intervention, et à ses préoccupations dans les aspects tant techniques qu'environnementaux.

Pour ce faire, le SEBA est parvenu à sensibiliser des entreprises de la région pour participer activement à la réalisation du projet, à savoir : Rampa, Saint-Gobain Pam, Saur et Véolia, directement ou via leurs fondations.

HSF intervient principalement dans les zones rurales isolées des pays du Sud et ses projets sont toujours réalisés à la demande d'une association locale ou de la diaspora, en partenariat avec d'autres structures telles que des associations ou des collectivités publiques pour lesquelles elle met ses compétences techniques à leur service.

Le projet a été réalisé en deux phases :

- la première consistait principalement :
 - En matière d'eau potable, en l'étude et la réalisation d'un forage de 100 m de profondeur, d'un réservoir petit volume, de points d'eau, ainsi que la formation technique de deux agents, la sensibilisation au prix de l'eau, aux bonnes pratiques d'hygiène pour le puisage et la conservation de l'eau.
 - En matière d'assainissement, en la réalisation de latrines publiques construites dans des emplacements stratégiques, ainsi que la formation à la création et à l'utilisation de compost.
- La seconde phase du projet a permis d'acheminer l'eau potable dans les concessions privées et d'améliorer les conditions d'assainissement, à travers :
 - Un long réseau de distribution permettant d'acheminer l'eau dans chaque concession,
 - Un branchement dans chaque concession,
 - La construction d'un château d'eau,
 - La construction de 180 latrines familiales,
 - Des séances de sensibilisation à l'économie de l'eau et de l'assainissement,
 - Un renforcement de la gestion des ouvrages.

Ces résultats ont dépassé les prévisions d'origine, tant en ouvrages construits que de mobilisation des habitants, tout en contenant les budgets dans les volumes prévus, soit environ 330 000 euros de dépenses ; la participation financière du SEBA se montant à 20 973 euros.

Etant donné cet excellent bilan, il est proposé de poursuivre le partenariat avec Hydraulique Sans Frontières dans le cadre d'un nouveau projet, pour l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement de 9 villages sur la commune de Diaroumé (en basse Casamance) :

- Etude de la ressource existante,
- Diagnostic de la gestion des ouvrages existants,
- Réalisation d'enquêtes auprès des villageois pour analyser les comportements socio-culturels liés à l'eau et l'assainissement,
- Diagnostic des structures d'assainissement existantes.

Cette étude-action a une durée prévisionnelle de 6 mois, pour un coût global estimé à 60 570 euros. La participation demandée au SEBA est au maximum de 15 320 euros (somme susceptible d'évoluer à la baisse selon arrivée de nouveaux partenaires). Comme pour l'opération à DIAM-DIAM, le SEBA pourrait assurer le portage financier du projet et assurer la gestion de la subvention de l'Agence de l'Eau RMC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- APPROUVE le principe de ce nouveau projet de coopération décentralisée à DIAROUME (Sénégal), présenté par l'association Hydraulique Sans Frontières (HSF), lequel fait suite à l'action mise en œuvre à DIAM-DIAM en 2015-2021 ;
- APPROUVE dans ce cadre le versement d'une subvention maximale de 15 320 euros auprès d'HSF, à répartir sur les exercices budgétaires 2022 et 2023 ;

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



ID : 007-250700267-20220131-2022CS0001-DE

- PREND ACTE que les décisions administratives afférentes à ce dossier, en particulier les conventions à intervenir, seront du ressort du bureau syndical dans le cadre de ses délégations.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le président,

Jean PASCAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 31 JANVIER 2022

JP/DS

Objet : 1.2 Budget primitif 2022 – gestion générale

Délibération n° 2022CS0002	Nombre de délégués :		Vote :	
	En exercice	84	Majorité requisse :	31
Date de la convocation : 20/01/2022	Quorum	29		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : M. Jean-Manuel GARRIDO	Présents	55	Contre	0
	Pouvoirs	7	Abstentions	0
	Votants	62		

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un du mois de janvier à dix-sept heures trente, les membres du COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, se sont réunis au siège du syndicat, 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sur la convocation qui leur a été adressée par le président du syndicat conformément au code général des collectivités territoriales (article L 5211-8), sous la présidence de M. Jean PASCAL, président du syndicat.

Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, participent à la présente délibération les délégués suivants :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent ou suppléé	Suppléé par ou pouvoir donné à
BETTING Dominique	LES ASSIONS	Pouvoir à	Jacques MARRON
CONSTANT Bernard	BALAZUC	X	
FERRIER Dominique (M.)	BANNE	X	
BADAROUX LAFFONT Julie	BEAULIEU	X	
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X	
AMIEL Alexandra	CHANDOLAS	X	
CHARRIER Nicolas	CHASSIERS	X	
KOB Wilfrid	CHASSIERS	X	
TUAILLON Alain	CHAUZON		
LINAIS Julien	CHAZEAX		
CHAUDANSON Christian	FABRAS	Suppléé par	Michel BUFERNE
PASCAL Jean	FAUGERES	X	
MARHIC Daniel	GROSPIERRES	X	
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS	X	
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	X	
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE	X	
GROS Cyril	LABEGUDE	X	
GENEST Sandrine	LACHAPELLE S/S AUBENAS		
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS	X	
VEOL Christophe	LALEVADE D'ARDECHE	X	
LE TOQUIN Stéphanie	LALEVADE D'ARDECHE		
LACROIX Bernard	LARGENTIERE	X	
VILLALONGA Jérémy	LARGENTIERE		
DEROUDILHE François	LAURAC EN VIVARAIS		
DAVO Jean-François	LAURAC EN VIVARAIS		
HOURS André	MALBOSC	X	
BRUN Marc	MEYRAS	X	
KRASOUSKY Bruno	MONTREAL	X	
LAURIOL Samuel	PRADONS		
BONNAUD Jean-Claude	PRUNET	X	
AUDIBERT François	RIBES	X	

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



ID : 007-250700267-20220131-2022CS0002-DE

IMBERT Guy	ROCHER	X	
CAMPO Hervé	ROCLES	X	
BEDAGUE Gery	ROSIERES		
POUGET Eric	ROSIERES		
DE LA FONTAINE Pierre	RUOMS		
CARON Christian	RUOMS	X	
BESANCENOT Thierry	RUOMS		
LUCENAY Jean-Claude	ST ALBAN AURIOLLES		
PHILIPPEAU Patrick	ST ALBAN AURIOLLES	Suppléé par	Cédric BEAUMEL
MARIJON David	ST ANDEOL DE VALS		
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	X	
LLORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE	X	
MINJOLAT-REY Claude	ST PIERRE DE COLOMBIER	X	
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X	
ROURISSOL Denis	ST PRIVAT		
MOLLARD David	ST SAUVEUR DE CRUZIÈRES	Pouvoir à	Jean-Manuel GARRIDO
CHABRY Christophe	SAMPZON	X	
DEGUILHEM Arnaud	SANILHAC	X	
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS	X	
GANDON Christian	UCEL	Pouvoir à	Hervé GIAUFRET
BOYER Joël	UCEL	Pouvoir à	Jacky SOUBEYRAND
GIAUFRET Hervé	UCEL	X	
PERRIER Bernard	UZER	X	
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X	
LACROTTE Robert	VALS-LES-BAINS	X	
EL FARKH Marie	VALS-LES-BAINS	Pouvoir à	Patrick ARCHIMBAUD
CHEREL Xavier	VERNON		
GRASSET Guillaume	VINEZAC	X	
BOISSIN Odile	VINEZAC	X	
CHASTAGNIER Geneviève	CDC Pays Beaume-Drobie	X	
AUDIBERT François	CDC Pays Beaume-Drobie	X	
GARCIA Denise	CDC GORGES DE L'ARDECHE		
CLEMENT Nicolas	CDC GORGES DE L'ARDECHE	X	
GARRIDO Jean-Manuel	CDC Pays des Vans en Cévennes	X	
BALMELLE Robert	CDC Pays des Vans en Cévennes	X	
BOYER Joël	CDC BASSIN D'AUBENAS		
GROS Cyril	CDC BASSIN D'AUBENAS	X	
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS	X	
GINEVRA Stéphane	CHIROLS	X	
MAISONNEUVE Patrick	FONS		
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE	X	
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE	Pouvoir à	Geneviève CHASTAGNIER
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X	
GIMENEZ Jacques	VALLON PONT D'ARC	X	
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC		
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC	X	
UGHETTO René	SIAEP BARJAC		
AGERON Claude	SIAEP BARJAC	Pouvoir à	Jean PASCAL
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X	
FALLOT Joseph	SIVOM Olivier de Serres	X	
GLADIEUX J-Pierre	SIVOM Olivier de Serres		
CROS Michaël	SIVOM Olivier de Serres	X	
DEVOS Benoît	SIAE ST ETIENNE ST SERVIN	X	

OBJET : 1.2 Budget primitif 2022 – gestion générale

Le projet de budget proposé s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 5 532 250 €, contre 5 057 400 € en 2021 (+ 9.39 %). 4 998 500 €, contre 4 655 000 € en 2021 (+ 7.38 %), sont inscrits en section d'exploitation et 533 750 €, contre 402 400 € en 2021 (+ 32.64 %), sont inscrits en section d'investissement. Les comparaisons entre exercices sont réalisées entre budgets prévisionnels, sans intégration des décisions modificatives adoptées au cours de l'année 2021.

Section de fonctionnement :

Les **recettes** proviennent principalement :

- du chapitre 013 «atténuation de charges» pour 20 000 €, contre 30 000 € en 2021 (- 33.33 %),
- du chapitre 70 «vente de produits fabriqués ...» pour 4 940 500 €, contre 4 587 000 € en 2021 (+ 7.71 %),
- du chapitre 75 «autres produits de gestion courante» pour 37 000 €, idem que 2021.

Les **dépenses**, en regard, comprennent notamment :

- chapitre 011 «charges à caractère général» pour 218 200 €, contre 198 000 € en 2021 (+ 10.20 %),
- chapitre 012 «charges de personnel et frais assimilés» pour 3 982 600 €, contre 3 672 000 € en 2021 (+ 8.46 %),
- chapitre 65 «autres charges de gestion courante» pour 71 600 €, contre 75 000 € en 2021 (- 4.53 %),
- chapitre 66 «charges financières» pour 39 800 €, contre 42 000 € en 2021 (- 5.24 %),
- chapitre 022 «dépenses imprévues» pour 321 300 €, contre 298 000 € en 2021 (+ 7.82 %),
- chapitre 023 «virement à la section d'investissement » pour 135 000 €, contre 130 000 € en 2021 (+ 3.85 %),
- chapitre 042 «opération d'ordre entre sections» pour 230 000 €, contre 240 000 € en 2021 (- 4.17 %).

Section d'investissement :

Les **recettes** proviennent essentiellement :

- du chapitre 16 «emprunts» pour 111 501 €, contre 2 200 € en 2021 (+ 4968.23 %),
- du chapitre 10 «dotations et fonds divers» pour 57 249 €, contre 30 200 € en 2021 (+ 89.57 %),
- du chapitre 021 «virement de la section d'exploitation» pour 135 000 €, contre 130 000 € en 2021 (+ 3.85 %),
- du chapitre 040 «opération d'ordre transfert entre sections» pour 230 000 €, contre 240 000 € en 2021 (- 4.17 %).

Les **dépenses** se composent essentiellement :

- du chapitre 21 «immobilisations corporelles (hors opérations)» pour 360 000 €, contre 243 000 € en 2021 (+ 48.15 %),
- du chapitre 16 «emprunts et dettes assimilées» pour 135 000 €, contre 130 000 € en 2021 (+ 3.85 %).

L'ensemble des opérations de ce budget est retracé dans les tableaux suivants :

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



ID : 007-250700267-20220131-2022CS0002-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	30 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	4 587 000,00	0,00	4 940 500,00	4 940 500,00	4 940 500,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	37 000,00	0,00	37 000,00	37 000,00	37 000,00
Total des recettes de gestion courante		4 654 000,00	0,00	4 997 500,00	4 997 500,00	4 997 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 654 000,00	0,00	4 997 500,00	4 997 500,00	4 997 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
TOTAL		4 655 000,00	0,00	4 998 500,00	4 998 500,00	4 998 500,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 998 500,00
--	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	198 000,00	0,00	218 200,00	218 200,00	218 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 672 000,00	0,00	3 982 600,00	3 982 600,00	3 982 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	75 000,00	0,00	71 600,00	71 600,00	71 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 945 000,00	0,00	4 272 400,00	4 272 400,00	4 272 400,00
66	Charges financières	42 000,00	0,00	39 800,00	39 800,00	39 800,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	298 000,00		321 300,00	321 300,00	321 300,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 285 000,00	0,00	4 633 500,00	4 633 500,00	4 633 500,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	130 000,00		135 000,00	135 000,00	135 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	240 000,00		230 000,00	230 000,00	230 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		370 000,00		365 000,00	365 000,00	365 000,00
TOTAL		4 655 000,00	0,00	4 998 500,00	4 998 500,00	4 998 500,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 998 500,00
--	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 200,00	0,00	111 501,00	0,00	111 501,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 200,00	0,00	111 501,00	0,00	111 501,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	30 200,00	0,00	57 249,00	0,00	57 249,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		30 200,00	0,00	57 249,00	0,00	57 249,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		32 400,00	0,00	168 750,00	0,00	168 750,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	130 000,00		135 000,00	0,00	135 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	240 000,00		230 000,00	0,00	230 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		370 000,00		365 000,00	0,00	365 000,00
TOTAL		402 400,00	0,00	533 750,00	0,00	533 750,00
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						533 750,00

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



ID : 007-250700267-20220131-2022CS0002-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	243 000,00	0,00	360 000,00	0,00	360 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	253 000,00	0,00	370 000,00	0,00	370 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	130 000,00	0,00	135 000,00	0,00	135 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	18 400,00		27 750,00	0,00	27 750,00
	Total des dépenses financières	148 400,00	0,00	162 750,00	0,00	162 750,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	401 400,00	0,00	532 750,00	0,00	532 750,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 000,00		1 000,00	0,00	1 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 000,00		1 000,00	0,00	1 000,00
	TOTAL	402 400,00	0,00	533 750,00	0,00	533 750,00
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					533 750,00

La commission « finances et travaux » a été saisie du présent rapport le 24 janvier 2022. Pour sa part, le conseil d'exploitation des régies a été saisi lors de sa réunion du 25 janvier 2022.

Le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2022 « gestion générale » tel que présenté par le président.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le président,

Jean PASCAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 31 JANVIER 2022

JP/DS

Objet : 1.3 Budget primitif 2022 – alimentation en eau potable

Délibération n° 2022CS0003	Nombre de délégués :		Vote :	
	En exercice	84	Majorité requisse :	31
Date de la convocation : 20/01/2022	Quorum	29		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : M. Jean-Manuel GARRIDO	Présents	55	Contre	0
	Pouvoirs	7	Abstentions	0
	Votants	62		

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un du mois de janvier à dix-sept heures trente, les membres du COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, se sont réunis au siège du syndicat, 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sur la convocation qui leur a été adressée par le président du syndicat conformément au code général des collectivités territoriales (article L 5211-8), sous la présidence de M. Jean PASCAL, président du syndicat.

Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, participent à la présente délibération les délégués suivants :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent ou suppléé	Suppléé par ou pouvoir donné à
BETTING Dominique	LES ASSIONS	Pouvoir à	Jacques MARRON
CONSTANT Bernard	BALAZUC	X	
FERRIER Dominique (M.)	BANNE	X	
BADAROUX LAFFONT Julie	BEAULIEU	X	
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X	
AMIEL Alexandra	CHANDOLAS	X	
CHARRIER Nicolas	CHASSIERS	X	
KOB Wilfrid	CHASSIERS	X	
TUAILLON Alain	CHAUZON		
LINAIS Julien	CHAZEUX		
CHAUDANSON Christian	FABRAS	Suppléé par	Michel BUFERNE
PASCAL Jean	FAUGERES	X	
MARHIC Daniel	GROSPIERRES	X	
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS	X	
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	X	
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE	X	
GROS Cyril	LABEGUDE	X	
GENEST Sandrine	LACHAPELLE S/S AUBENAS		
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS	X	
VEOL Christophe	LALEVADE D'ARDECHE	X	
LE TOQUIN Stéphanie	LALEVADE D'ARDECHE		
LACROIX Bernard	LARGENTIERE	X	
VILLALONGA Jérémie	LARGENTIERE		
DEROUDILHE François	LAURAC EN VIVARAIS		
DAVO Jean-François	LAURAC EN VIVARAIS		
HOURS André	MALBOSC	X	
BRUN Marc	MEYRAS	X	
KRASOUSKY Bruno	MONTREAL	X	
LAURIOL Samuel	PRADONS		
BONNAUD Jean-Claude	PRUNET	X	
AUDIBERT François	RIBES	X	

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



ID : 007-250700267-20220131-2022CS0003-DE

IMBERT Guy	ROCHER	X	
CAMPO Hervé	ROCLES	X	
BEDAGUE Gery	ROSIERES		
POUGET Eric	ROSIERES		
DE LA FONTAINE Pierre	RUOMS		
CARON Christian	RUOMS	X	
BESANCENOT Thierry	RUOMS		
LUCENAY Jean-Claude	ST ALBAN AURIOLLES		
PHILIPPEAU Patrick	ST ALBAN AURIOLLES	Suppléé par	Cédric BEAUMEL
MARIJON David	ST ANDEOL DE VALS		
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	X	
LLORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE	X	
MINJOLAT-REY Claude	ST PIERRE DE COLOMBIER	X	
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X	
ROURISSOL Denis	ST PRIVAT		
MOLLARD David	ST SAUVEUR DE CRUZIÈRES	Pouvoir à	Jean-Manuel GARRIDO
CHABRY Christophe	SAMPZON	X	
DEGUILHEM Arnaud	SANILHAC	X	
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS	X	
GANDON Christian	UCEL	Pouvoir à	Hervé GIAUFRET
BOYER Joël	UCEL	Pouvoir à	Jacky SOUBEYRAND
GIAUFRET Hervé	UCEL	X	
PERRIER Bernard	UZER	X	
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X	
LACROTTE Robert	VALS-LES-BAINS	X	
EL FARKH Marie	VALS-LES-BAINS	Pouvoir à	Patrick ARCHIMBAUD
CHEREL Xavier	VERNON		
GRASSET Guillaume	VINEZAC	X	
BOISSIN Odile	VINEZAC	X	
CHASTAGNIER Geneviève	CDC Pays Beaume-Drobie	X	
AUDIBERT François	CDC Pays Beaume-Drobie	X	
GARCIA Denise	CDC GORGES DE L'ARDECHE		
CLEMENT Nicolas	CDC GORGES DE L'ARDECHE	X	
GARRIDO Jean-Manuel	CDC Pays des Vans en Cévennes	X	
BALMELLE Robert	CDC Pays des Vans en Cévennes	X	
BOYER Joël	CDC BASSIN D'AUBENAS		
GROS Cyril	CDC BASSIN D'AUBENAS	X	
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS	X	
GINEVRA Stéphane	CHIROLS	X	
MAISONNEUVE Patrick	FONS		
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE	X	
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE	Pouvoir à	Geneviève CHASTAGNIER
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X	
GIMENEZ Jacques	VALLON PONT D'ARC	X	
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC		
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC	X	
UGHETTO René	SIAEP BARJAC		
AGERON Claude	SIAEP BARJAC	Pouvoir à	Jean PASCAL
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X	
FALLOT Joseph	SIVOM Olivier de Serres	X	
GLADIEUX J-Pierre	SIVOM Olivier de Serres		
CROS Michaël	SIVOM Olivier de Serres	X	
DEVOS Benoît	SIAE ST ETIENNE ST SERVIN	X	

OBJET : 1.3 Budget primitif 2022 – alimentation en eau potable

Le projet de budget primitif 2022 « alimentation en eau potable » s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 30 782 911 €, contre 23 924 658 € en 2021 (+ 28.67 %). 14 628 661 €, contre 12 265 658 € en 2021 (+ 19.27 %), sont inscrits en section d'exploitation et 16 154 250 €, contre 11 659 000 € en 2021 (+ 38.56 %), en section d'investissement. Les comparaisons entre exercices sont réalisées uniquement entre budgets primitifs, sans intégration des décisions modificatives adoptées au cours de l'année 2021.

Il est rappelé la décision du bureau syndical le 12 mai 2021 prévoyant le paiement sur le budget AEP des dépenses de fonctionnement du budget assainissement, avec remboursement mensuel, par simplicité comptable. Ceci explique une partie de l'augmentation de la section d'exploitation (*).

❖ Déclinaison du sous-budget « A.E.P. DISTRIBUTION » :

Section d'exploitation :

Les **recettes** proviennent principalement :

- du chapitre 70 «vente de produits fabriqués ... » pour 7 656 000 €, contre 7 496 000 € en 2021 (+ 2.13 %), dont 4 120 000 € pour la régie AEP, contre 4 038 000 € en 2021 (+ 2.03 %),
- du chapitre 75 «autres produits de gestion courante» pour 801 675 €, dont 744 475 € correspondant à la décision citée ci-dessus (*),
- du chapitre 77 «produits exceptionnels» pour 2 537 324 €, contre 975 575 € en 2021 (+ 160.08 %), illustration de la baisse de l'épargne nette,
- du chapitre 042 «opération d'ordre entre sections» pour 234 000 €, contre 302 000 € en 2021 (- 35.76 %).

Les **dépenses**, en regard, comprennent notamment :

- chapitre 011 «charges à caractère général» pour 4 086 900 €, contre 2 930 600 € en 2021 (+ 39.46 %), dont 3 198 525 € pour la régie AEP, y compris 744 475 € correspondant à la décision citée ci-dessus (*),
- chapitre 012 «charges de personnel et frais assimilés» pour 2 621 449 €, contre 2 226 632 € en 2021 (+ 17.73 %), dont 1 975 149 € pour la régie AEP contre 1 723 500 € en 2021 (+ 14.60 %). Il s'agit, en particulier, du remboursement des charges de personnel et frais assimilés au budget gestion générale,
- chapitre 65 «autres charges de gestion courante» pour 1 379 750 €, contre 1 205 873 € en 2021 (+ 14.42 %), dont 234 750 € pour la régie AEP, dont une partie de contributions d'AEP au budget «gestion générale»,
- chapitre 014 «atténuation de produits» pour 800 000 € (cela correspond à la redevance pour pollution domestique versée à l'Agence de l'eau),
- chapitre 66 «charges financières» pour 228 000 €, contre 249 800 € en 2021 (- 8.73 %),
- chapitre 67 «charges exceptionnelles» pour 32 500 €, contre 469 670 € en 2021 (- 93.08 %),
- chapitre 68 «dotations aux dépréciations et aux provisions» pour 375 000 € (correspondant aux impayés de l'année 2021),
- chapitre 042 «opération d'ordre entre sections» pour 1 290 000 €, contre 1 344 000 € en 2021 (- 4.02 %), dont 162 000 € pour la régie AEP,
- chapitre 023 «virement à la section d'investissement» pour 410 000 €, contre 400 000 € en 2021 (+ 2.50 %).

Section d'investissement :

Les **recettes** proviennent essentiellement :

- du chapitre 13 «subventions d'investissement » pour 1 714 000 €, contre 1 268 000 € en 2021 (+ 35.17 %),
- du chapitre 16 «emprunts» pour 9 785 750 €, contre 6 847 000 € en 2021 (+ 42.92 %), dont 1 115 000 € pour le service de la régie AEP. Il s'agit là d'une prévision, les besoins définitifs de financement seront connus après reprise des résultats 2021,
- du chapitre 021 «virement de la section d'exploitation» pour 410 000 €, contre 400 000 € en 2021 (+ 2.50 %),
- du chapitre 040 «opération d'ordre transfert entre sections» pour 1 290 000 €, contre 1 344 000 € en 2021 (- 4.02 %), dont 162 000 € pour la régie AEP,
- du chapitre 041 «opérations patrimoniales» pour 1 400 000 €, contre 150 000 € en 2021 (+ 833.33 %). Cela correspond aux écritures d'ordre sur les remboursements des avances des entreprises.

Les **dépenses** se composent essentiellement :

- du chapitre 21 «immobilisations corporelles (hors opérations)» pour 1 272 000 €, contre 552 000 € en 2021 (+130.43 %),
- des opérations d'équipement pour 10 450 000 €, contre 8 400 000 € en 2021 (+ 24.40 %),
- du chapitre 16 «emprunts et dettes assimilés» pour 410 000 €, contre 400 000 € en 2021 (+ 2.50%),
- du chapitre 020 «dépenses imprévues» pour 783 750 € (pas de prévisions en 2021),
- du chapitre 040 «opérations d'ordre transfert entre sections» pour 234 000 €, contre 302 000 € en 2021 (- 35.76 %),
- du chapitre 041 «opérations patrimoniales» pour 1 400 000 €, contre 150 000 € en 2021 (+ 833.33 %). Cela correspond

aux écritures d'ordre sur les remboursements des avances aux entreprises.

❖ **Déclinaison du sous-budget – A.E.P. PRODUCTION :**

Section d'exploitation :

Les **recettes** proviennent principalement :

- du chapitre 70 «vente de produits» pour 1 650 000 €, somme affectée à 100 % à la régie AEP, même chiffre qu'en 2021,
- du chapitre 74 «subventions d'exploitation» pour 1 095 000 €, même chiffre qu'en 2021,
- du chapitre 77 «produits exceptionnels» pour 272 662 €, contre 326 083 € en 2021 (- 16.38 %),
- du chapitre 042 «opération d'ordre entre sections» pour 362 000 €, contre 368 000 € en 2021 (- 1.63 %).

Les **dépenses**, en regard, comprennent notamment les :

- chapitre 011 «charges à caractère général» pour 1 015 500 €, contre 1 250 000 € en 2021 (- 18.76 %) dont 857 700 € pour le service de la régie AEP, contre 1 090 000 € en 2021 (- 21.31 %),
- chapitre 012 «charges de personnel et frais assimilés» pour 233 900 €, contre 257 383 € en 2021 (- 9.12 %). Il s'agit du remboursement des charges de personnel et frais assimilés au budget gestion générale,
- chapitre 65 «autres charges de gestion courante» pour 122 000 €, contre 148 900 € en 2021 (- 18.07 %), dont une partie de contributions d'AEP au budget «gestion générale»,
- chapitre 66 «charges financières» pour 137 000 €, contre 149 800 € en 2021 (- 8.54 %),
- chapitre 67 «charges exceptionnelles» pour 792 300 €, contre 560 000 € en 2021 (+ 41.48 %),
- chapitre 042 «opération d'ordre entre sections» pour 717 000 €, contre 751 000 € en 2021 (- 4.53 %),
- chapitre 023 «virement à la section d'investissement» pour 340 000 €, contre 322 000 € en 2021 (+ 5.59 %).

Section d'investissement :

Les **recettes** proviennent essentiellement :

- du chapitre 13 «subventions d'investissement» pour 182 500 € (pas de prévisions en 2021),
- du chapitre 16 «emprunts» pour 215 000 €, contre 497 000 € en 2021 (- 56.74 %). Il s'agit là d'une prévision, les besoins définitifs de financement seront connus après reprise des résultats 2021,
- du chapitre 021 «virement de la section d'exploitation» pour 340 000 €, contre 322 000 € en 2021 (+ 5.59 %),
- du chapitre 040 «opération d'ordre transfert entre sections» pour 717 000 €, contre 751 000 € en 2021 (- 4.53 %),
- du chapitre 041 «opérations patrimoniales» pour 100 000 €, contre 80 000 € en 2021 (+ 25 %). Cela correspond aux écritures d'ordre sur les remboursements des avances aux entreprises.

Les **dépenses** se composent essentiellement :

- des opérations d'équipement pour 700 000 €, contre 800 000 € en 2021 (- 12.50 %),
- du chapitre 16 «emprunts et dettes assimilées» pour 340 000 €, contre 322 000 € en 2021 (+ 5.59 %),
- du chapitre 020 «dépenses imprévues» pour 52 500 € (pas de prévisions en 2021),
- du chapitre 040 «opérations d'ordre de transfert entre sections» pour 362 000 €, contre 368 000 € en 2021 (- 1.63 %),
- du chapitre 041 «opérations patrimoniales» pour 100 000 €, contre 80 000 € en 2021 (+ 25 %). Cela correspond aux écritures d'ordre sur les remboursements des avances aux entreprises.

L'ensemble des opérations de ce budget annexe est retracé dans les tableaux suivants :

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



ID : 007-250700267-20220131-2022CS0003-DE

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	9 146 000,00	0,00	9 306 000,00	9 306 000,00	9 306 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	1 095 000,00	0,00	1 115 000,00	1 115 000,00	1 115 000,00
75	Autres produits de gestion courante	53 000,00	0,00	801 675,00	801 675,00	801 675,00
Total des recettes de gestion des services		10 294 000,00	0,00	11 222 675,00	11 222 675,00	11 222 675,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 301 658,00	0,00	2 809 986,00	2 809 986,00	2 809 986,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		11 595 658,00	0,00	14 032 661,00	14 032 661,00	14 032 661,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	670 000,00		596 000,00	596 000,00	596 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		670 000,00		596 000,00	596 000,00	596 000,00
TOTAL		12 265 658,00	0,00	14 628 661,00	14 628 661,00	14 628 661,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 628 661,00
---	----------------------

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	4 180 600,00	0,00	5 102 400,00	5 102 400,00	5 102 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 484 015,00	0,00	2 855 349,00	2 855 349,00	2 855 349,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 354 773,00	0,00	1 501 750,00	1 501 750,00	1 501 750,00
Total des dépenses de gestion des services		8 019 388,00	0,00	10 259 499,00	10 259 499,00	10 259 499,00
66	Charges financières	399 600,00	0,00	365 000,00	365 000,00	365 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 029 670,00	0,00	824 800,00	824 800,00	824 800,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		375 000,00	375 000,00	375 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		47 362,00	47 362,00	47 362,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		9 448 658,00	0,00	11 871 661,00	11 871 661,00	11 871 661,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	722 000,00		750 000,00	750 000,00	750 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	2 095 000,00		2 007 000,00	2 007 000,00	2 007 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 817 000,00		2 757 000,00	2 757 000,00	2 757 000,00
TOTAL		12 265 658,00	0,00	14 628 661,00	14 628 661,00	14 628 661,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 628 661,00
---	----------------------

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



ID : 007-250700267-20220131-2022CS0003-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 268 000,00	0,00	1 896 500,00	1 896 500,00	1 896 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	7 344 000,00	0,00	10 000 750,00	10 000 750,00	10 000 750,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		8 612 000,00	0,00	11 897 250,00	11 897 250,00	11 897 250,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		8 612 000,00	0,00	11 897 250,00	11 897 250,00	11 897 250,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	722 000,00		750 000,00	750 000,00	750 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	2 095 000,00		2 007 000,00	2 007 000,00	2 007 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	230 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		3 047 000,00		4 257 000,00	4 257 000,00	4 257 000,00
TOTAL		11 659 000,00	0,00	16 154 250,00	16 154 250,00	16 154 250,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 154 250,00
---	----------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles	552 000,00	0,00	1 272 000,00	1 272 000,00	1 272 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	9 200 000,00	0,00	11 150 000,00	11 150 000,00	11 150 000,00
	Total des dépenses d'équipement	10 007 000,00	0,00	12 442 000,00	12 442 000,00	12 442 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	722 000,00	0,00	750 000,00	750 000,00	750 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		836 250,00	836 250,00	836 250,00
	Total des dépenses financières	752 000,00	0,00	1 616 250,00	1 616 250,00	1 616 250,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	10 759 000,00	0,00	14 058 250,00	14 058 250,00	14 058 250,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	670 000,00		596 000,00	596 000,00	596 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	230 000,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	900 000,00		2 096 000,00	2 096 000,00	2 096 000,00
	TOTAL	11 659 000,00	0,00	16 154 250,00	16 154 250,00	16 154 250,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 154 250,00
---	----------------------

La commission « finances et travaux » a été saisie du présent rapport le 24 janvier 2022. Pour sa part, le conseil d'exploitation des régies a été saisi lors de sa réunion du 25 janvier 2022.

Le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2022 « alimentation en eau potable » tel que présenté par le président.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le président,

Jean PASCAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 31 JANVIER 2022

JP/DS

Objet : 1.4 Budget primitif 2022 – assainissement

Délibération n° 2022CS0004	Nombre de délégués :		Vote :	
	En exercice	84	Majorité requisse :	31
Date de la convocation : 20/01/2022	Quorum	29		
Secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : M. Jean-Manuel GARRIDO	Présents	55	Contre	0
	Pouvoirs	7	Abstentions	0
	Votants	62		

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un du mois de janvier à dix-sept heures trente, les membres du COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX DU BASSIN DE L'ARDÈCHE - S.E.B.A. -, se sont réunis au siège du syndicat, 80, avenue de la République à LARGENTIÈRE, sur la convocation qui leur a été adressée par le président du syndicat conformément au code général des collectivités territoriales (article L 5211-8), sous la présidence de M. Jean PASCAL, président du syndicat.

Conformément aux statuts du syndicat et aux dispositions du règlement intérieur, participent à la présente délibération les délégués suivants :

NOM Prénom	Collectivité représentée	Présent ou suppléé	Suppléé par ou pouvoir donné à
BETTING Dominique	LES ASSIONS	Pouvoir à	Jacques MARRON
CONSTANT Bernard	BALAZUC	X	
FERRIER Dominique (M.)	BANNE	X	
BADAROUX LAFFONT Julie	BEAULIEU	X	
BALMELLE Robert	BERRIAS ET CASTELJAU	X	
AMIEL Alexandra	CHANDOLAS	X	
CHARRIER Nicolas	CHASSIERS	X	
KOB Wilfrid	CHASSIERS	X	
TUAILLON Alain	CHAUZON		
LINAIS Julien	CHAZEAX		
CHAUDANSON Christian	FABRAS	Suppléé par	Michel BUFERNE
PASCAL Jean	FAUGERES	X	
MARHIC Daniel	GROSPIERRES	X	
LEYNAUD Jean-Marc	JOANNAS	X	
FLAMBEAUX Patrice	LABEAUME	X	
PONTHIER Jean-Yves	LABEGUDE	X	
GROS Cyril	LABEGUDE	X	
GENEST Sandrine	LACHAPELLE S/S AUBENAS		
BALAZUC Thierry	LACHAPELLE S/S AUBENAS	X	
VEOL Christophe	LALEVADE D'ARDECHE	X	
LE TOQUIN Stéphanie	LALEVADE D'ARDECHE		
LACROIX Bernard	LARGENTIERE	X	
VILLALONGA Jérémy	LARGENTIERE		
DEROUDILHE François	LAURAC EN VIVARAIS		
DAVO Jean-François	LAURAC EN VIVARAIS		
HOURS André	MALBOSC	X	
BRUN Marc	MEYRAS	X	
KRASOUSKY Bruno	MONTREAL	X	
LAURIOL Samuel	PRADONS		
BONNAUD Jean-Claude	PRUNET	X	
AUDIBERT François	RIBES	X	

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



ID : 007-250700267-20220131-2022CS0004-DE

IMBERT Guy	ROCHER	X	
CAMPO Hervé	ROCLES	X	
BEDAGUE Gery	ROSIERES		
POUGET Eric	ROSIERES		
DE LA FONTAINE Pierre	RUOMS		
CARON Christian	RUOMS	X	
BESANCENOT Thierry	RUOMS		
LUCENAY Jean-Claude	ST ALBAN AURIOLLES		
PHILIPPEAU Patrick	ST ALBAN AURIOLLES	Suppléé par	Cédric BEAUMEL
MARIJON David	ST ANDEOL DE VALS		
GARRIDO Jean-Manuel	ST ANDRE DE CRUZIERES	X	
LLORCA Patricia	ST JULIEN DU SERRE	X	
MINJOLAT-REY Claude	ST PIERRE DE COLOMBIER	X	
MERINE Philippe	ST PRIVAT	X	
ROURISSOL Denis	ST PRIVAT		
MOLLARD David	ST SAUVEUR DE CRUZIÈRES	Pouvoir à	Jean-Manuel GARRIDO
CHABRY Christophe	SAMPZON	X	
DEGUILHEM Arnaud	SANILHAC	X	
BANCHET Marie-Claire	TAURIERS	X	
GANDON Christian	UCEL	Pouvoir à	Hervé GIAUFRET
BOYER Joël	UCEL	Pouvoir à	Jacky SOUBEYRAND
GIAUFRET Hervé	UCEL	X	
PERRIER Bernard	UZER	X	
ARCHIMBAUD Patrick	VALS-LES-BAINS	X	
LACROTTE Robert	VALS-LES-BAINS	X	
EL FARKH Marie	VALS-LES-BAINS	Pouvoir à	Patrick ARCHIMBAUD
CHEREL Xavier	VERNON		
GRASSET Guillaume	VINEZAC	X	
BOISSIN Odile	VINEZAC	X	
CHASTAGNIER Geneviève	CDC Pays Beaume-Drobie	X	
AUDIBERT François	CDC Pays Beaume-Drobie	X	
GARCIA Denise	CDC GORGES DE L'ARDECHE		
CLEMENT Nicolas	CDC GORGES DE L'ARDECHE	X	
GARRIDO Jean-Manuel	CDC Pays des Vans en Cévennes	X	
BALMELLE Robert	CDC Pays des Vans en Cévennes	X	
BOYER Joël	CDC BASSIN D'AUBENAS		
GROS Cyril	CDC BASSIN D'AUBENAS	X	
SOUBEYRAND Jacky	AUBENAS	X	
GINEVRA Stéphane	CHIROLS	X	
MAISONNEUVE Patrick	FONS		
CHASTAGNIER Geneviève	JOYEUSE	X	
PANTOUSTIER Brigitte	JOYEUSE	Pouvoir à	Geneviève CHASTAGNIER
COROMINA Jean	VALLON PONT D'ARC	X	
GIMENEZ Jacques	VALLON PONT D'ARC	X	
DIVOL Max	VALLON PONT D'ARC		
MARRON Jacques	SIAEP BARJAC	X	
UGHETTO René	SIAEP BARJAC		
AGERON Claude	SIAEP BARJAC	Pouvoir à	Jean PASCAL
BACCONNIER J-Claude	SIVOM Olivier de Serres	X	
FALLOT Joseph	SIVOM Olivier de Serres	X	
GLADIEUX J-Pierre	SIVOM Olivier de Serres		
CROS Michaël	SIVOM Olivier de Serres	X	
DEVOS Benoît	SIAE ST ETIENNE ST SERVIN	X	

OBJET : 1.4 Budget primitif 2022 – assainissement

Le projet de budget primitif 2022 « assainissement » s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 10 221 700 €, contre 10 219 119 € en 2021 (+ 0.03 %). 5 394 525 €, contre 4 876 119 € en 2021 (+ 10.63 %), sont inscrits en section d'exploitation et 4 827 175 €, contre 5 343 000 € en 2021 (- 9.65 %), en section d'investissement. Les comparaisons entre exercices sont réalisées uniquement entre budgets primitifs, sans intégration des décisions modificatives adoptées au cours de l'année 2021.

❖ Déclinaison du sous-budget «ASSAINISSEMENT COLLECTIF» :

Section d'exploitation :

Les **recettes** proviennent principalement :

- du chapitre 70 «vente de produits fabriqués ... » pour 3 055 600 €, contre 2 975 700 € en 2021 (+ 2.69 %), dont 1 368 000 € affectés à la régie ASST,
- du chapitre 74 «subventions d'exploitation» pour 50 000 €, contre 115 000 € en 2021 (- 56.52 %), somme affectée à 100 % au service REGIE ASST (diminution de l'aide Agence de l'Eau pour le bon fonctionnement des stations d'épuration),
- du chapitre 75 «autres produits de gestion courante» pour 73 400 €, contre 54 000 € en 2021 (+ 35.93 %) (report programme DIAM/DIAM phase 2 et nouveau projet DIAROUME),
- du chapitre 77 «produits exceptionnels» pour 1 233 625 €, contre 606 216 € en 2021 (+ 103.50 %),
- du chapitre 042 «opération d'ordre entre sections» pour 635 000 €, contre 750 000 € en 2021 (- 15.33 %).

Les **dépenses**, en regard, comprennent notamment les :

- chapitre 011 «charges à caractère général» pour 1 627 600 €, contre 1 401 200 € en 2021 (+ 16.16 %), dont 1 541 100 € pour la régie ASST,
- chapitre 012 «charges de personnel et frais assimilés» pour 933 311 €, contre 944 694 € en 2021 (- 1.20 %), dont 650 375 € pour la régie ASST. Il s'agit du remboursement des charges de personnel et frais assimilés au budget gestion générale,
- chapitre 65 «autres charges de gestion courante» pour 309 250 €, contre 309 016 € en 2021 (- 0.49 %) dont 88 250 € pour la régie ASST, dont une partie de contributions d'ASST au budget «gestion générale»,
- chapitre 014 «atténuation de produits» pour 200 000 € contre 0 € en 2021 (+ 100 %) (modification d'articles pour redevances Agence de l'Eau),
- chapitre 66 «charges financières» pour 207 500 €, contre 220 000 € en 2021 (- 5.68 %),
- chapitre 67 «charges exceptionnelles» pour 42 964 €, contre 56 006 € en 2021 (- 23.29 %),
- chapitre 68 «dotations provisions» pour 125 000 €, contre 0 € en 2021 (provisions pour impayés intégrés en DM en 2021),
- chapitre 042 «opération d'ordre entre sections» pour 1 182 000 €, contre 1 155 000 € en 2021 (+ 2.34 %), dont 127 000 € pour la REGIE ASST,
- chapitre 023 «virement à la section d'investissement» pour 420 000 €, contre 415 000 € en 2021 (+ 1.20 %).

Section d'investissement :

Les **recettes** proviennent essentiellement :

- du chapitre 13 «subventions d'investissement» pour 577 500 €, contre 450 000 € en 2021 (+ 28.33 %),
- du chapitre 16 «emprunts» pour 2 444 375 €, contre 3 131 000 € en 2021 (- 21.93 %). Il s'agit là d'une prévision, les besoins définitifs de financement seront connus après reprise des résultats 2021,
- du chapitre 021 «virement de la section d'exploitation» pour 420 000 €, contre 415 000 € en 2021 (+ 1.20 %),
- du chapitre 040 «opération d'ordre transfert entre sections» pour 1 182 000 €, contre 1 155 000 € en 2021 (+ 2.34 %), dont 127 000 € pour la régie ASST,
- du chapitre 041 «opérations patrimoniales» pour 150 000 €.

Les **dépenses** se composent essentiellement :

- du chapitre 21 «immobilisations corporelles (hors opérations)» pour 300 000 €, contre 543 900 € en 2021 (-44.84 %),
- du chapitre 23 «immobilisations incorporelles» pour 150 000 €, idem 2021, avances payées aux entreprises,
- des opérations d'équipement pour 2 830 000 €, contre 2 990 000 € en 2021 (- 5.35 %),
- du chapitre 16 «emprunts et dettes assimilées» pour 424 000 €, contre 415 000 € en 2021 (+ 1.20 %),
- du chapitre 020 «dépenses imprévues» pour 247 875 €, contre 247 100 € en 2021 (+ 0.31 %),
- du chapitre 040 «opérations d'ordre de transfert entre sections» pour 635 000 €, contre 750 000 € en 2021 (- 14 %),
- du chapitre 041 «opérations patrimoniales» pour 150 000 €.

❖ Déclinaison du sous-budget – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) :

Section d'exploitation :

Les **recettes** proviennent principalement :

- du chapitre 70 «vente de produits» pour 275 300 €, contre 200 000 € en 2021 (+ 37.65 %),
- du chapitre 74 «subventions d'exploitation» pour 1 500 €, contre 10 000 € en 2021 (- 85 %),
- du chapitre 77 «produits exceptionnels» pour 70 100 €, contre 165 203 € en 2021 (- 57.57 %).

Les **dépenses**, en regard, comprennent notamment les :

- chapitre 011 «charges à caractère général» pour 31 500 €, contre 36 100 € en 2021 (- 12.74 %),
- chapitre 012 «charges de personnel et frais assimilés» pour 206 900 €, contre 214 891 € en 2021 (- 3.72 %). Il s'agit du remboursement des charges de personnel et frais assimilés au budget gestion générale,
- chapitre 65 «autres charges de gestion courante» pour 108 000 €, contre 124 212 € en 2021 (- 13.05 %), dont une partie de contributions d'ASST au budget «gestion générale».

Section d'investissement :

Les **recettes** proviennent essentiellement :

- du chapitre 16 «emprunts» pour 24 300 €. Il s'agit là d'une prévision, les besoins définitifs de financement seront connus après reprise des résultats 2021,
- du chapitre 458 «opérations pour compte de tiers» pour 9 000 €.

Les **dépenses** se composent essentiellement :

- du chapitre 21 «immobilisations corporelles (hors opérations)» pour 22 000 €,
- du chapitre 020 «dépenses imprévues» pour 2 300 €,
- du chapitre 458 «opérations pour compte de tiers» pour 9 000 €.

L'ensemble des opérations de ce budget annexe est retracé dans les tableaux suivants :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	3 175 700,00	0,00	3 330 900,00	3 330 900,00	3 330 900,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	115 000,00	0,00	51 500,00	51 500,00	51 500,00
75	Autres produits de gestion courante	64 000,00	0,00	73 400,00	73 400,00	73 400,00
Total des recettes de gestion des services		3 354 700,00	0,00	3 455 800,00	3 455 800,00	3 455 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	771 419,00	0,00	1 303 725,00	1 303 725,00	1 303 725,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 126 119,00	0,00	4 759 525,00	4 759 525,00	4 759 525,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	750 000,00		635 000,00	635 000,00	635 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		750 000,00		635 000,00	635 000,00	635 000,00
TOTAL		4 876 119,00	0,00	5 394 525,00	5 394 525,00	5 394 525,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 394 525,00
---	---------------------

Envoyé en préfecture le 03/02/2022

Reçu en préfecture le 03/02/2022

Affiché le



ID : 007-250700267-20220131-2022CS0004-DE

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 437 300,00	0,00	1 659 100,00	1 659 100,00	1 659 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 159 585,00	0,00	1 140 211,00	1 140 211,00	1 140 211,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
65	Autres charges de gestion courante	433 228,00	0,00	417 250,00	417 250,00	417 250,00
Total des dépenses de gestion des services		3 030 113,00	0,00	3 416 561,00	3 416 561,00	3 416 561,00
66	Charges financières	220 000,00	0,00	207 500,00	207 500,00	207 500,00
67	Charges exceptionnelles	56 006,00	0,00	43 464,00	43 464,00	43 464,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		125 000,00	125 000,00	125 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 306 119,00	0,00	3 792 525,00	3 792 525,00	3 792 525,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	415 000,00		420 000,00	420 000,00	420 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 155 000,00		1 182 000,00	1 182 000,00	1 182 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 570 000,00		1 602 000,00	1 602 000,00	1 602 000,00
TOTAL		4 876 119,00	0,00	5 394 525,00	5 394 525,00	5 394 525,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 394 525,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	450 000,00	0,00	577 500,00	577 500,00	577 500,00
16	Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	3 154 000,00	0,00	2 468 675,00	2 468 675,00	2 468 675,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 604 000,00	0,00	3 046 175,00	3 046 175,00	3 046 175,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	19 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 623 000,00	0,00	3 075 175,00	3 075 175,00	3 075 175,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	415 000,00		420 000,00	420 000,00	420 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 155 000,00		1 182 000,00	1 182 000,00	1 182 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	150 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 720 000,00		1 752 000,00	1 752 000,00	1 752 000,00
TOTAL		5 343 000,00	0,00	4 827 175,00	4 827 175,00	4 827 175,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 827 175,00
---	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	25 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
21	Immobilisations corporelles	565 900,00	0,00	322 000,00	322 000,00	322 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Total des opérations d'équipement	2 990 000,00	0,00	2 830 000,00	2 830 000,00	2 830 000,00
	Total des dépenses d'équipement	3 730 900,00	0,00	3 309 000,00	3 309 000,00	3 309 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	415 000,00	0,00	424 000,00	424 000,00	424 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	248 100,00		250 175,00	250 175,00	250 175,00
	Total des dépenses financières	693 100,00	0,00	704 175,00	704 175,00	704 175,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	19 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00	29 000,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 443 000,00	0,00	4 042 175,00	4 042 175,00	4 042 175,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	750 000,00		635 000,00	635 000,00	635 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	150 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	900 000,00		785 000,00	785 000,00	785 000,00
	TOTAL	5 343 000,00	0,00	4 827 175,00	4 827 175,00	4 827 175,00
						+
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
						=
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					4 827 175,00

La commission « finances et travaux » a été saisie du présent rapport le 24 janvier 2022. Pour sa part, le conseil d'exploitation des régies a été saisi lors de sa réunion du 25 janvier 2022.

Le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2022 « assainissement » tel que présenté par le président.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le président,

Jean PASCAL